



PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE SUD

SECRETARIAT GENERAL DE LA ZONE DE
DEFENSE ET DE SECURITE SUD

SECRETARIAT GENERAL
POUR L'ADMINISTRATION DU MINISTERE DE
L'INTERIEUR SUD

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

BUREAU DU RECRUTEMENT



N° SGAMI/DRH/BR/21

LE PREFET DE ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE PREFET DE REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR PREFET DES BOUCHES DU RHONE

Arrêté d'ouverture pour le recrutement sur concours interne et externe d'adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe de la police nationale au titre de l'année 2019

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- VU la loi n° 2005-843 du 26 juillet 2005 portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la fonction publique ;
- VU le décret n° 95-117 du 6 novembre 1995 modifié portant déconcentration en matière de gestion des personnels de la police nationale ;
- VU le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;
- VU le décret n°2006-1761 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints techniques des administrations de l'Etat ;
- VU le décret n°2014-296 du 6 mars 2014 relatif aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur et modifiant diverses dispositions du code de la défense et de la sécurité intérieure ;
- VU l'arrêté du 31 décembre 2007 relatif aux conditions générales d'organisation des concours de recrutement d'adjoints techniques des administrations de l'Etat ainsi qu'à la nature et au programme des épreuves par spécialités ;
- VU l'arrêté du 27 août 2010 modifié portant déconcentration en matière de gestion des fonctionnaires des corps techniques et scientifiques de la police nationale ;
- VU l'arrêté du 31 août 2012 relatif aux modalités d'organisation de l'épreuve pratique du recrutement sur concours d'adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe de la police nationale ;
- VU l'arrêté du 26 juin 2019 autorisant au titre de l'année 2019 le recrutement sur concours d'adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe de la police nationale et fixant le nombre et la répartition des postes offerts ;
- VU l'arrêté du 5 juillet 2019 modifiant l'arrêté du 26 juin autorisant le recrutement sur concours d'adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe de la police nationale, au titre de l'année 2019 et fixant le nombre et la répartition des postes offerts ;

VU l'arrêté préfectoral du 24 juillet 2014 portant organisation du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité sud ;

VU l'arrêté préfectoral du 23 avril 2019 portant organisation de la zone de défense

SUR proposition du secrétaire général de zone de défense et de sécurité Sud ;

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} - Un recrutement interne et externe d'adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe de la police nationale est organisé dans le ressort du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur Sud.

ARTICLE 2 - un poste est à pourvoir en interne dans la spécialité « hébergement et restauration » est de un et en externe dans la spécialité « conducteur de véhicule » répartis comme suit :

En interne :

- 1 poste de cuisinier à l'ENSAPN (Toulouse).

En externe :

- 1 poste de chauffeur à la DZRFPN (Nîmes).

ARTICLE 3 -La date limite de retrait et de dépôt des dossiers (le cachet de la poste faisant foi) est fixée au 10 septembre 2019.

ARTICLE 4 -L'épreuve écrite d'admissibilité se déroulera le 19 septembre 2019, les résultats d'admissibilité seront diffusés à partir du 7 octobre 2019. L'épreuve d'admission se déroulera à compter du 21 octobre 2019, les résultats seront diffusés à compter du 13 novembre 2019.

ARTICLE 5 - le préfet de zone de défense et de sécurité Sud, préfet de région Provence Alpes Côte d'Azur, Préfet des Bouches du Rhône est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 18 juillet 2019

Pour le Préfet de zone de défense et de sécurité Sud.
Le chef du bureau du recrutement

Eric VOTION

